
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 3 mars 2014, à 10 h 35

Président : M. Vinicio Mati.....(Italie)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1308^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de poursuivre nos travaux, j'ai le regret de vous informer du décès de M. Vladimir Petrovsky, ancien Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève de 1993 à 2002 et Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Avec votre permission, j'invite la Conférence à observer une minute de silence en sa mémoire.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais à présent vous informer qu'un État, l'Arménie, a demandé à participer à nos travaux en qualité d'observateur pendant la session de 2014. Cette demande figure dans le document CD/WP.577/Add.2, qui contient toutes les demandes qui étaient parvenues au secrétariat à la date du vendredi 28 février 2014, à 16 heures. Y a-t-il des commentaires concernant cette demande ? Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide d'inviter l'Arménie à participer à nos travaux conformément au règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite maintenant passer au document CD/WP.579, qui contient le projet de décision relatif à la reconstitution d'un groupe de travail informel. Le secrétariat a diffusé ce projet de décision par courrier électronique le jeudi 27 février et une version papier en a été déposée dans le casier de votre pays. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles ici, dans cette salle, au bureau prévu à cet effet près de l'entrée à ma gauche.

Lors de mes consultations avec les membres de la Conférence du désarmement, j'ai constaté un soutien général en faveur d'un programme de travail pour la session de 2014 fondé sur la résolution 68/64 de l'Assemblée générale sur le rapport de la Conférence, adopté par consensus par l'Assemblée. Ce texte, qui résulte d'un accord dégagé au cours des consultations informelles qui ont eu lieu l'après-midi du lundi 24 février, répond à mon sens aux attentes de toutes les délégations.

Avant de présenter le projet de décision pour adoption, je voudrais savoir si une délégation souhaite prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas. J'ai donc le plaisir de soumettre officiellement le projet de décision à la Conférence pour adoption. Y a-t-il des objections ? Je n'en vois pas.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour votre flexibilité et votre esprit de coopération. Le message que nous envoyons aujourd'hui est clair et porteur d'espoir. Les États membres de la Conférence du désarmement sont plus que jamais conscients de l'urgente nécessité de reprendre les travaux de fond de la Conférence et souhaitent aborder directement les points de désaccord qui l'ont empêchée de progresser dans le passé. J'espère que la reconstitution du groupe de travail informel amorcera une nouvelle phase pour la Conférence et qu'elle sera rapidement suivie de l'adoption d'un calendrier d'activités qui permettra, par le biais de débats ciblés et structurés, l'élaboration de propositions de fond sur tous les points à l'ordre du jour.

Deux États membres ont demandé la parole. Monsieur l'Ambassadeur Lomónaco, vous avez la parole.

M. Lomónaco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je prends la parole après l'adoption de la décision parce que nous ne voulions pas faire obstacle au renouvellement du mandat du groupe de travail informel ; je tiens toutefois à exprimer notre scepticisme à l'égard de celui-ci.

Premièrement, nous ne sommes pas optimistes quant à ses chances de parvenir à un accord sur un programme de travail alors que la Conférence du désarmement continue à appliquer la règle paralysante du consensus qui confère un droit de veto de facto à tous les États membres, dont certains font usage comme d'une tactique de négociation usuelle plutôt qu'en dernier recours. Deuxièmement, nous craignons que le groupe de travail

devienne une fin en soi, que nous oublions que notre objectif n'est pas d'établir un programme de travail ou de créer un groupe de travail, et que ce dernier puisse être présenté comme la preuve que les travaux de la Conférence progressent alors que dans les faits, nous restons honteusement embourbés.

Cela dit, ma délégation participera à nouveau de manière constructive et avec détermination à la recherche d'un accord qui permettra l'adoption d'un programme de travail pour la première fois en cinq ans. Rien ne nous ferait plus plaisir que de constater que les débats de fond bénéficient de cette même créativité en matière de négociation que l'on a pu voir à l'œuvre pour une question purement procédurale.

Je souhaite beaucoup de succès aux Ambassadeurs d'Équateur et d'Australie, qui ont encore une fois accepté cette mission.

Le Président : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre intervention et vos paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde, Monsieur Varma.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous voudrions commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous souhaitons également vous remercier pour les vastes consultations que vous-même et votre délégation avez menées et qui ont permis de parvenir à un consensus sur la décision que la Conférence a adoptée à l'instant. En ce qui concerne le document qui vient d'être adopté, ma délégation tient à préciser ce qui suit aux fins de consignation.

Pour ma délégation, la Conférence du désarmement est un organe de négociation. Elle jouit d'un statut unique en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Le meilleur moyen de relancer la Conférence serait d'adopter et d'appliquer un programme de travail comme celui qui figure dans le document CD/1864 et qui a été adopté par consensus en 2009.

La résolution 68/64 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le rapport de la Conférence du désarmement, à laquelle vous avez fait référence dans votre déclaration liminaire, renvoie également au document CD/1864, dernier programme de travail adopté par la Conférence.

Nous avons accepté d'appuyer la décision de créer un groupe de travail informel dans l'espoir que cela nous permette d'entamer des travaux de fond au sein de la Conférence, y compris des négociations à une date rapprochée. Il serait contreproductif que cette instance devienne une plateforme de réouverture d'accords consensuels de longue date ou d'interminables débats de procédure qui nous éloigneraient encore de la perspective de négociations rapides.

En outre, à notre sens, le groupe ne décharge pas le Président de la Conférence des responsabilités qui lui incombent en vertu du règlement intérieur. Nous sommes heureux que la décision prise cette année par rapport au groupe de travail informel mette ce fait en exergue.

Pour conclure, Monsieur le Président, nous voudrions nous joindre à vous et aux membres de la Conférence pour présenter nos plus sincères condoléances suite au décès de M. Vladimir Petrovsky, ancien Secrétaire général de la Conférence.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde. Est-ce qu'il y a d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la France.

M. Simon-Michel (France) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois, je souhaite vous adresser mes félicitations et tous mes vœux de plein succès pour la présidence de la Conférence du désarmement.

Je voudrais m'exprimer très brièvement pour dire que, du point de vue de la France, l'adoption de cette décision est la démonstration de la détermination de la Conférence du désarmement à jouer pleinement son rôle et à reprendre la tâche de négociation qui lui a été confiée comme seule instance multilatérale de négociation. C'est donc un signe d'espoir.

Cela étant dit, la France souhaite également rappeler que, de son point de vue, l'adoption de cette décision est bien une décision de procédure qui nous permet de progresser, mais qu'elle ne préjuge en rien, naturellement, de la position de la France qui est que, pour remplir véritablement son rôle, la Conférence du désarmement devrait négocier, et qu'elle ne peut trouver un consensus pour entamer une négociation que sur la base de l'acquis de cette Conférence.

L'acquis de cette Conférence tel qu'il a été rappelé dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session et tel qu'il est rappelé, chaque année, par l'Assemblée générale, c'est naturellement la référence au dernier programme de travail adopté sous la présidence algérienne, en 2009, et repris dans le document CD/1864 qui, pour la France, demeure la référence sur laquelle nous pourrions construire. Cette référence est également essentielle pour tous ceux qui, parmi nous, sont parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires, puisque la priorité donnée à la négociation du traité d'interdiction de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, conformément au document CD/1999, est clairement la priorité reflétée par l'action 15 du plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) adopté en 2010.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de France pour son intervention et pour ses paroles aimables à l'intention de la présidence. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que notre délégation prend la parole, je voudrais commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence et vous assurer de notre entière coopération.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce matin mais, compte tenu de certains des commentaires qui ont été faits, j'ai estimé préférable que la position de ma délégation soit claire, en particulier en ce qui concerne le travail que nous devons accomplir.

À la Conférence du désarmement, nous devons travailler en tenant compte du monde réel. Nous devons accepter la réalité sur le terrain. Cette instance ne s'inscrit pas dans un contexte différent doté de sa propre dynamique : sa dynamique est celle du monde réel.

Ensuite, comme le souligne le Document final de la première session extraordinaire sur le désarmement, nous devons travailler conformément au principe de la sécurité pour tous ; la sécurité de certains ne peut être assurée au détriment de celle des autres. La question de la sécurité est donc primordiale lorsque nous cherchons à négocier un traité sur l'une des questions à l'ordre du jour de la Conférence, quelle qu'elle soit.

Certains de mes distingués collègues ont affirmé que négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est une priorité. C'est peut-être le cas pour certains d'entre nous, mais pas pour tous. La Conférence est saisie d'autres questions, et certains – nous-mêmes en tant que délégation, et divers autres – ont également leurs priorités, telles que les garanties de sécurité négatives. Pour l'ensemble du Groupe des 21, la priorité est le désarmement nucléaire ; pour d'autres, il s'agit de prévenir une course aux armements dans l'espace. Il est regrettable que des considérations liées à la sécurité des États aient compromis tout consensus relatif à la négociation de ces questions.

La réalité à laquelle nous devons faire face est que le document CD/1864 à titre de programme de travail est aujourd'hui obsolète et qu'il n'y a pas lieu, selon nous, d'essayer de repartir des mêmes bases. Après plus de quatre ans, nous devons être conscients de cette réalité et commencer à chercher une nouvelle base, une base sur laquelle nous espérons pouvoir entamer des négociations sur l'une ou l'autre des questions dont nous sommes saisis. Comme nous l'avons dit lors de la création du groupe de travail informel l'année dernière, et cela mérite d'être répété aujourd'hui, si nous cherchons à revenir en arrière et à essayer de recréer et de réinventer le programme de travail tel que défini dans le document CD/1864, nous nous retrouverons dans une impasse. Nous devons réfléchir de manière créative à un nouveau contrat qui permette les négociations et le travail de fond.

En l'absence d'un tel accord par consensus, nous devons choisir la seconde meilleure option, à savoir des débats de fond équilibrés et exhaustifs sur les quatre questions.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan pour son intervention et pour ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Australie, Monsieur Woolcott.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour vos consultations approfondies et pour nous avoir permis d'aboutir à ce résultat.

Je suis ici depuis trop longtemps pour me bercer d'illusions quant à la difficulté de la tâche du groupe de travail informel dans l'élaboration d'un programme de travail. De plus, je suis tout à fait conscient que le rôle de la Conférence du désarmement est, comme nous le savons tous, d'être une instance de négociation, mais nous verrons ce que nous pouvons faire. Nous avons toute une année devant nous pour mener des consultations.

J'ai hâte de travailler avec tous mes collègues ici présents. Je me réjouis particulièrement à la perspective de travailler avec l'Ambassadeur Gallegos, le Coprésident, vous-même, Monsieur le Président, et vos successeurs, et je vous remercie de la confiance que vous nous avez témoignée.

Le Président : Je remercie vivement l'Ambassadeur d'Australie pour sa disponibilité réitérée concernant la possibilité de travailler avec la présidence dans le cadre du Groupe de travail, et je voudrais associer à ces remerciements l'Ambassadeur Gallegos pour sa disponibilité. Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Buck (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis votre accession à la présidence, je voudrais m'associer aux autres pour vous féliciter d'avoir assumé cette importante responsabilité et vous assurer de notre plein soutien.

Permettez-moi également de vous féliciter d'être parvenu à un consensus sur la décision de renouveler ou de rétablir le groupe de travail informel. Nous nous en réjouissons dans le contexte de ce qui a été discuté et présenté comme une approche à double voie pour cette session au sein de cette instance. Je voudrais simplement souligner ici que, pour ma délégation, les deux voies de cette approche sont capitales. Nous sommes donc impatients de continuer à progresser sur la seconde voie, à savoir un calendrier d'activités pour des débats de fond informels sur tous les points à l'ordre du jour, alors même que nous continuons d'élaborer un programme de travail de fond axé sur les négociations.

Dans ce contexte, et en tenant dûment compte des observations faites par les différentes délégations ce matin dans cette salle, je voudrais simplement souligner qu'il va de soi que nous intégrons et intégrerons tous le groupe de travail informel avec nos propres intérêts au sein de cette instance et avec notre propre vision de ce qui constitue la voie la plus simple. Je voudrais également souligner que les États-Unis restent persuadés qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est un objectif crucial pour cette instance, que renforcent non seulement les membres qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais aussi le fait que nous y sommes presque arrivés : nous sommes parvenus à un consensus en 2009 et nous voulons continuer à travailler sur cette base pour pouvoir négocier. Nous sommes conscients des difficultés et des problèmes de sécurité, mais nous sommes convaincus que cette instance est précisément celle qui peut les régler de manière efficace. Par le passé, elle est parvenue à créer des traités majeurs, qui suscitaient auprès de plusieurs États de fortes inquiétudes en matière de sécurité nationale. Je pense que nous pouvons le faire à nouveau. Pour notre part, nous voulons donc continuer de nourrir les mêmes ambitions vis-à-vis du groupe de travail informel. Je voudrais ajouter que, dans la perspective de cette année et de la prochaine, nous sommes heureux de pouvoir intégrer le Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles. J'espère par ailleurs que cela contribuera également à éclairer nos débats de fond informels au sein de la Conférence du désarmement. Encore une fois, merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous sommes impatients de travailler avec vous sur les deux aspects de cette approche à double voie.

Le Président : Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique pour son intervention et pour ses propos aimables envers la présidence.

Je vous rappelle que le débat de haut niveau de cette séance plénière va commencer à 11 heures. Je donne la parole au secrétariat pour une déclaration sur des questions de procédure.

M. Fung (Secrétaire de la Conférence du désarmement) : Merci, Monsieur le Président. Ce week-end, nous avons eu connaissance d'un certain nombre de changements au programme de la réunion de haut niveau qui va commencer, tout à l'heure, à 11 heures. Ces changements ne portent pas sur la substance du programme, mais tiennent à un certain nombre de remplacements de dignitaires qui devaient prendre la parole. Donc, pour ce qui est des horaires, ils restent inchangés.

À 11 heures, nous allons commencer avec le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. John Ashe, puis le programme se poursuivra tel que nous vous l'avons envoyé ce matin, avec le Secrétaire d'État de la Slovaquie, le Ministre de l'Argentine et le Secrétaire d'État de l'Italie. Cet après-midi, au lieu d'entendre plusieurs orateurs, nous en aurons un seul, le Vice-Ministre de la Grèce. Ce sont là les changements qui ont été apportés au programme que nous avons envoyé à toutes les délégations, la semaine passée. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur Fung. Maintenant, conformément au calendrier que le secrétariat nous a communiqué la semaine dernière, la séance est suspendue.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend. Je voudrais maintenant accueillir chaleureusement notre invité de marque d'aujourd'hui, Monsieur John W. Ashe, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Votre présence parmi nous aujourd'hui, Monsieur, est vivement appréciée, car nous attendons tous avec impatience les sages paroles qui auront un impact constructif sur les travaux de cette Conférence. Monsieur Ashe, vous avez la parole.

M. Ashe (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Bonjour à tous et à toutes, et salutations de la part de tous les membres de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Aujourd'hui, dans cette magnifique salle chargée d'histoire, j'ai le plaisir de prendre la parole devant la Conférence du désarmement et d'exprimer mon respect et mon admiration pour votre travail.

Qu'il me soit permis de remercier l'Ambassadeur d'Israël de m'avoir invité, et de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir dirigé les travaux de cette Conférence.

Cette Conférence, comme nous le savons tous, a été créée en 1979 à titre d'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement au sein de la communauté internationale. Par le passé, les membres de la Conférence et leurs prédécesseurs ont obtenu des résultats novateurs, en ce inclus l'adoption d'instruments historiques tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la Convention sur les armes chimiques. Vos travaux ont fait progresser le programme du désarmement international et contribué de manière significative au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'un des objectifs fondateurs de la Charte des Nations Unies. Vous avez instauré la confiance entre les États et rendu notre monde plus sûr. Ces réalisations sont aussi importantes que louables.

Malheureusement, quiconque s'adresse à cette auguste instance, moi y compris, ne peut que faire référence à ses succès passés. Le dernier accomplissement notable de cette Conférence date du 24 septembre 1996, il y a près de vingt ans, lorsque le traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été négocié. Si le vent ne tourne pas, vous risquez d'être réduits à vos succès passés.

En tant que Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, il est de mon devoir de signaler que cette instance est trop précieuse pour subir un tel sort. Dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Assemblée a reconnu la nécessité d'une instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement au sein de la communauté internationale. Je peux vous assurer que cette préférence collective reste inchangée. Permettez-moi de vous exposer le fond de ma pensée.

En examinant certains des événements et débats de la session en cours de l'Assemblée générale, je constate que les Membres de l'Organisation des Nations Unies multiplient les marques de soutien et d'intérêt vis-à-vis de la Conférence du désarmement, qu'ils veulent dynamique, incontournable et prête à négocier.

En septembre dernier, j'ai eu l'honneur de prononcer l'ouverture de la toute première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nucléaire. Soixante-quatorze déclarations ont été faites par des chefs d'État et de gouvernement, des ministres et d'autres représentants. J'ai été très impressionné par le dévouement et la détermination des participants à aller de l'avant et à se concentrer sur les questions soulevées. Parmi les sujets abordés par les participants figuraient la redynamisation du mécanisme pour le désarmement et les approches visant à faire avancer les négociations multilatérales afin d'aboutir à un monde exempt d'armes nucléaires, notamment via l'Initiative humanitaire.

Dans mon résumé de la réunion de haut niveau, j'ai émis l'observation suivante : « Les États se sont déclarés vivement préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, y compris son échec à définir et à mettre en œuvre un programme de travail complet et équilibré. ». J'ai également indiqué que de nombreux États ont réaffirmé le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, tel qu'établi par cette session ; mon compte-rendu a par ailleurs souligné le fait que les États avaient rappelé l'importance du multilatéralisme dans la poursuite d'objectifs en matière de désarmement nucléaire. Les États ont demandé que les groupes régionaux redoublent d'efforts afin de dépasser les anciens différends et les positions figées et de trouver des éléments consensuels.

La résolution 66/66 de l'Assemblée générale intitulée « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » reflète des sentiments identiques. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a demandé aux États d'intensifier les efforts visant à créer un environnement propice aux négociations multilatérales sur le désarmement. L'Assemblée a également invité les États à étudier les options, propositions et éléments susceptibles de relancer le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, en ce inclus la Conférence du désarmement.

Lors de la session de la Première Commission d'octobre dernier, des débats intenses entre les délégations ont clairement montré que la revitalisation du mécanisme de désarmement, et surtout celle de la Conférence du désarmement, était une priorité émergente et urgente. L'Assemblée générale a reconnu la nécessité de mener des négociations multilatérales aux fins de parvenir à un accord sur des questions concrètes, en particulier compte tenu des tensions qui pèsent sur le climat international actuel et des préoccupations mondiales en matière de prolifération. Cependant, l'Assemblée a également remarqué avec un regain d'inquiétude que malgré les efforts redoublés des États et des présidents successifs de la Conférence pour parvenir à un consensus sur un programme de travail, la Conférence n'avait pas réussi à entamer ses travaux de fond.

À cet égard, je suis ravi d'apprendre que grâce aux efforts du Président, entre autres, pas plus tard que ce matin, vous avez décidé de reconstituer le groupe de travail informel qui aura pour mandat d'élaborer un programme de travail « solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle ». Je tiens à vous féliciter d'avoir à nouveau franchi cette étape cruciale, mais l'heure est à présent à des progrès tangibles. Je le répète, ces tâches et objectifs sont bien trop importants pour ne pas être poursuivis de façon rigoureuse jusqu'à leur plein accomplissement. À mesure que vous avancez, je vous demande de ne pas perdre de vue l'essentiel, de surmonter vos différences et de vous montrer à la hauteur de vos responsabilités. Au vu du nombre d'autres secteurs et domaines qui évoluent et se développent, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser la Conférence dans l'ornière année après année. La Conférence a une responsabilité unique dans l'avancée du programme international, et vous devez faire de votre mieux pour vous assurer que des progrès soient réalisés.

Permettez-moi maintenant d'aborder une question importante en lien étroit avec le thème général de cette session de l'Assemblée générale, à savoir « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ».

Beaucoup d'entre vous étaient présents à New York en octobre dernier lorsque j'ai pris la parole devant la Première Commission de l'Assemblée générale. Comme je l'ai indiqué ce jour-là, d'une manière ou d'une autre, chaque point que nous abordons lors de l'Assemblée générale renforce le développement durable. Les décisions que vous prenez ici ne contribuent pas seulement à maintenir la paix et la sécurité, elles influencent inévitablement d'autres aspects du travail des Nations Unies.

La communauté du désarmement de Genève, qui figure parmi les plus respectées et les plus éclairées de nos communautés, a un potentiel unique pour œuvrer à un monde meilleur pour tous. Votre réseau, vos synergies et autres services à Genève, votre infrastructure, peuvent et doivent être utilisés de façon responsable et productive, non seulement dans le cadre de cette Conférence mais aussi au-delà. N'oublions pas que ce à quoi nous consacrons notre temps, nos ressources et notre énergie témoigne de nos véritables valeurs. Si nous valorisons l'éducation, les soins de santé, la diminution du taux de pauvreté et le développement durable, nos actions et nos choix doivent le refléter.

Je me félicite de ce que cette perspective élargie pousse la communauté du désarmement à se pencher sur les divers défis auxquels elle est confrontée. Je note en particulier que la communauté internationale accorde de plus en plus d'attention aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. En raison de leur puissance de destruction massive, l'utilisation d'armes nucléaires aurait des répercussions désastreuses à l'échelle mondiale et provoquerait des situations d'urgence graves et durables sur les plans humanitaire, climatique, social, humain et économique, ainsi qu'en matière de santé mondiale. L'accès aux biens et services sociaux repose sur le maintien de la paix et de la sécurité. Les objectifs de développement ne peuvent être atteints que si nous préservons notre planète de telles catastrophes. J'ai bon espoir que l'Initiative humanitaire intensifie les efforts fournis dans le domaine du désarmement nucléaire international. Il doit s'agir d'une action collective, car c'est ensemble que nous devons faire face aux risques posés par ces armes, et non comme des États réduits à d'étroites considérations de sécurité nationale.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer à quel point la Conférence du désarmement joue un rôle crucial dans le mécanisme mondial de désarmement. Je vous encourage vivement à employer judicieusement le temps dont vous disposez au sein du groupe de travail informel et, malgré l'absence d'un programme de travail, à poursuivre le dialogue de manière structurée sur les questions inscrites à votre ordre du jour. Ne ménager aucun effort pour revitaliser le mécanisme de désarmement. Nous ne pouvons plus compromettre la crédibilité de cette instance, ni nous permettre de rester les bras croisés.

Les rêves de paix et de développement durable sur le long terme dans le monde sont des rêves qui valent la peine. La paix sous-tend le développement, et le développement appelle le désarmement. C'est cet objectif que la Conférence doit chercher à atteindre, et je vous souhaite plein succès dans vos travaux pour la session en cours.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Monsieur Ashe pour son intervention et ses paroles aimables adressées à la présidence. Je vais maintenant suspendre brièvement la séance afin de raccompagner Monsieur Ashe.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance plénière reprend. J'accueille à présent notre invité de marque, Monsieur Peter Javorčík, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et européennes de la Slovaquie. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter Monsieur Javorčík à prendre la parole.

M. Javorčík (Slovaquie) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter plein succès dans vos efforts pour diriger cette instance. Je tiens à vous assurer du soutien sans réserve de la Slovaquie.

Nous sommes tous conscients des progrès accomplis par la Conférence dans le passé et de sa précieuse contribution à la sécurité mondiale. Cependant, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers : nous devons continuer sur notre lancée. La Slovaquie est déçue qu'une fois de plus la Conférence ait échoué à établir son programme de travail au début de cette année. L'impasse dans laquelle nous nous trouvons de longue date est préoccupante. L'incapacité de la Conférence à s'acquitter de son mandat a des conséquences graves et des répercussions négatives non seulement sur la Conférence en elle-même, mais aussi dans le domaine du désarmement, lequel sous-tend la sécurité internationale. La lutte incessante de la Conférence pour trouver un moyen de négocier sur des questions qui permettraient de développer et d'améliorer la structure du dispositif de désarmement ne fait qu'ajouter à la frustration de la communauté internationale.

En Slovaquie, nous avons un dicton qui dit qu'« il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais ». Nous ne pensons pas que nous devrions suivre cette voie ; l'inactivité ne peut assurer la stabilité en matière de désarmement et de sécurité.

La Slovaquie considère que la Conférence du désarmement est un élément clef du dispositif de désarmement de l'ONU. Nous sommes convaincus qu'elle a le potentiel de répondre aux questions urgentes du programme de désarmement et de non-prolifération, un potentiel que, j'en suis sûr, nous sommes tous déterminés à relancer et à réactiver. Toutefois, nous devons agir rapidement afin de réaffirmer la pertinence de la Conférence en ce qui concerne les questions et besoins actuels en matière de sécurité.

L'impasse persistante dans laquelle nous nous trouvons est aussi inacceptable qu'intenable.

Alors que la flexibilité intrinsèque de la Conférence du désarmement atteint ses limites, nous devons faire preuve de volonté politique afin d'instaurer un climat de confiance en son sein, ce qui lui permettrait d'entamer des négociations.

Beaucoup d'efforts ont été déployés et de nombreuses initiatives ont été explorées pour faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement. Néanmoins, nous vous encourageons à investir les mêmes efforts dans la Conférence afin de réaffirmer sa crédibilité et de lancer des processus de négociation.

Il y a deux semaines, de nombreux pays se sont réunis à Nayarit, au Mexique, pour discuter des conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes nucléaires. En effet, cette question est certainement une composante clef du discours complexe sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, qui intègre des considérations humanitaires et sécuritaires. Nous devons travailler tous ensemble pour empêcher l'utilisation d'armes nucléaires, qu'elle soit délibérée ou accidentelle. C'est pourquoi nous continuons de soutenir le processus qui conduirait à l'élimination totale des arsenaux nucléaires, en ce incluses les raisons mêmes de leur existence. La Slovaquie estime que pour atteindre cet objectif, les États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager de manière active et constructive. Leur participation est cruciale si l'on souhaite promulguer des interdictions. Interdire les armes nucléaires en soi ne garantit pas nécessairement leur élimination.

Afin de progresser sur la voie du désarmement nucléaire et, à terme, d'éliminer le risque de conséquences humanitaires catastrophiques lié à l'utilisation d'armes nucléaires, la communauté internationale devrait s'appuyer sur des mesures concrètes et pratiques qui soutiennent l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010, nous avons adopté un plan d'action qui comprend des mesures importantes pour contribuer au désarmement nucléaire. Nous devons œuvrer à sa mise en œuvre intégrale afin d'instaurer un climat de confiance à l'échelle du régime de non-prolifération et de progresser dans tous ses domaines. La dimension humanitaire sous-tend assurément le Traité et constitue une raison de plus pour nous de faire avancer le processus du TNP.

La Slovaquie estime que, tout en faisant progresser le désarmement nucléaire, nous devrions œuvrer en faveur d'un cadre d'instruments synergiques juridiquement contraignants qui créeraient les conditions nécessaires à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, la Slovaquie continue d'appuyer l'ouverture immédiate des

négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le souhait de la communauté internationale à cet égard a été exprimé à diverses occasions et lors de nombreuses réunions, notamment dans le plan d'action de la Conférence d'examen des parties chargée d'examiner le TNP en 2010 et lors de la création du groupe d'experts gouvernementaux qui entamera bientôt ses travaux.

Cette question est en suspens depuis bien trop longtemps. Si nous prenons les questions du désarmement et de la non-prolifération nucléaires au sérieux, nous ne pouvons plus retarder davantage les négociations de ce traité. Nous sommes d'avis que l'ouverture de négociations sur une question précise ne signifie pas qu'il faille en négliger d'autres qui méritent également de progresser.

En l'absence d'un programme de travail, je voudrais saluer la décision de la Conférence de rétablir le groupe de travail informel à la session de cette année. J'encourage le groupe de travail à produire des résultats dans les plus brefs délais de sorte que les négociations sur des questions convenues puissent être entamées au sein de la Conférence.

Nous envisageons également sérieusement la possibilité de structurer le débat sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Il nous semble que cet exercice suscite un certain scepticisme. Nous pouvons le comprendre. Bien que cette option n'ait pas notre préférence, car nous voudrions voir la Conférence négocier, nous pensons qu'un tel débat pourrait être bénéfique s'il visait à répondre aux questions de façon plus complète en vue de négociations futures.

Je tiens en outre à souligner que la Slovaquie accorde toute l'attention voulue au désir et à l'intérêt que de nombreux pays ont manifestés eu égard à l'adhésion à la Conférence. Nous considérons que cette question mérite d'être examinée comme il se doit. À cet égard, la Slovaquie est particulièrement favorable à la nomination d'un coordonnateur spécial chargé d'examiner les modalités d'élargissement de la Conférence.

Permettez-moi par ailleurs d'aborder brièvement quelques autres points.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Gouvernement slovaque a récemment adopté le plan d'action pour l'adhésion à la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous espérons déposer l'instrument de ratification d'ici juin 2015 – c'est-à-dire l'an prochain – et devenir ainsi un État partie à la Convention d'ici au 1^{er} janvier 2016. Permettez-moi de vous rappeler que, depuis le début, la Slovaquie soutient et participe activement à l'effort international visant à restreindre le nombre d'armes à sous-munitions. Dans le même temps, nous jugeons utile d'engager tous les pays, y compris ceux qui produisent et stockent la grande majorité des armes à sous-munitions, à répondre universellement aux préoccupations que suscite l'existence de ces armes. La mise en place d'un système de réglementation regroupant le plus grand nombre possible de membres serait une avancée remarquable. C'est pourquoi la Slovaquie a également appuyé la conclusion d'un accord sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, qui jouit d'un large soutien.

Dernier point, mais non des moindres, le mois prochain, nous célébrerons le premier anniversaire de l'adoption du Traité sur le commerce des armes. La Slovaquie a toujours défendu la norme qui comblerait les lacunes en matière de sécurité mondiale en réglementant le commerce légal international des armes classiques tout en luttant contre le trafic illicite. J'ai le plaisir de vous annoncer que la Slovaquie ratifiera le Traité sur le commerce des armes au début du printemps. En conclusion, permettez-moi d'encourager tous les autres pays à devenir parties au Traité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Monsieur Javorčík de sa déclaration et de ses paroles aimables adressées à la présidence. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance afin de raccompagner Monsieur Javorčík.

Le prochain orateur est prévu pour midi, heure à laquelle nous reprendrons la séance.

(L'orateur poursuit en français.)

Chers collègues, le secrétariat m'informe à l'instant que nous avons un changement dans notre programme de travail qui nous éviterait de revenir ici cet après-midi. La délégation de la Grèce a bien voulu accepter que le Vice-Ministre de la Grèce intervienne ce matin, juste après l'Italie. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous pouvons procéder ainsi.

La séance est suspendue à 11 h 35 et reprend à midi.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance plénière reprend. Permettez-moi à présent d'accueillir notre invité de marque, Monsieur Héctor Marcos Timerman, Ministre des affaires étrangères de l'Argentine. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter Monsieur Timerman à prendre la parole.

M. Timerman (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, j'aimerais commencer par vous féliciter d'avoir assumé la responsabilité de diriger la Conférence du désarmement et vous souhaiter plein succès dans vos travaux au cours des prochaines semaines. J'aimerais également exprimer le soutien de l'Argentine à votre travail et à celui de vos successeurs lors des séances qui se tiendront cette année.

Ma présence à cette session de la Conférence est l'expression renouvelée de l'engagement de la République argentine envers cet organe, seule instance de négociation multilatérale sur le désarmement, et sur le désarmement nucléaire en particulier.

L'Argentine a toujours préconisé une approche élargie de la poursuite des actions et initiatives en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Elle s'est d'ailleurs engagée activement dans ces domaines aux niveaux régional et mondial, en soutien au rôle du multilatéralisme en général, et des Nations Unies en particulier. Mon gouvernement est convaincu que la meilleure manière de défendre les intérêts de sécurité nationale est d'entamer, au sein de la Conférence, des négociations de fond sur les différents points de l'ordre du jour, et que ces positions en matière de sécurité nationale peuvent être mieux défendues au sein d'instances existantes.

En 1978, lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a pour la première fois défini une stratégie concertée de désarmement complet et réaffirmé le rôle central et la responsabilité première des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Nous continuons à croire en la validité de ces objectifs.

La Conférence du désarmement ne sera pas relancée en consacrant du temps et des efforts à l'examen de son règlement intérieur ou de ses caractéristiques institutionnelles, même s'il convient de rappeler qu'ils ont permis la conclusion d'importants instruments internationaux. La revitalisation de cette instance passe par la volonté politique de ses membres de surmonter la situation actuelle. Mon pays accueillerait favorablement des propositions innovantes qui promeuvent un débat ouvert et donnent lieu à des solutions créatives englobant diverses positions, de sorte que la Conférence puisse sortir de l'impasse. Dans ce contexte, nous appuyons la poursuite des travaux du groupe de travail informel en vue d'élaborer un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle, les efforts du Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire et le début imminent des travaux du groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

À ce sujet, je tiens à souligner que l'Argentine approuve la création de mécanismes flexibles qui offrent l'occasion d'enrichir le débat sur le désarmement en y apportant de nouvelles perspectives.

Dans le même temps, et nonobstant l'importance que nous attachons à de telles contributions, l'Argentine continue de donner la priorité à la conduite des processus de négociation au sein des instances existantes afin d'éviter, à long terme, une rupture de l'équilibre et de l'intégrité du système actuel.

L'Argentine a toujours donné la priorité à la question du désarmement nucléaire et a pris des mesures importantes dans ce domaine, ce qui reflète son engagement clair et continu en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

Conformément à cette approche, l'Argentine possède un programme nucléaire solide à des fins exclusivement pacifiques, et ce, dans le respect le plus strict des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des normes établies par les initiatives de non-prolifération existantes. Dans ce cadre, l'Argentine développe, utilise et exporte la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Mon gouvernement constate avec inquiétude que les quatre décennies qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération il y a quarante-trois ans ont été marquées par des avancées importantes dans le domaine de la non-prolifération, mais n'ont pas donné lieu à des progrès équivalents dans le domaine du désarmement nucléaire. Mon pays estime que la communauté internationale pourrait répondre de manière plus efficace aux défis auxquels elle fait face si les puissances nucléaires manifestaient leur volonté d'éliminer complètement les armes nucléaires.

L'Argentine considère que les arsenaux nucléaires restent démesurément importants, ce qui constitue une menace pour la stabilité mondiale et la sécurité collective, et salue les efforts que nous déployons tous en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi mon gouvernement réaffirme son appui à toute mesure promouvant un engagement dynamique en faveur de la non-prolifération et de l'élimination complète des armes nucléaires, en accord avec les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification des mesures de désarmement nucléaire. Dès lors, l'Argentine préconise l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tant qu'instrument important pour préserver la crédibilité du régime de non-prolifération, crédibilité qui est actuellement mise à mal. Le fait que certains États n'ont pas ratifié le Traité retarde son entrée en vigueur et renforce l'argument selon lequel le régime est appliqué selon le principe du deux poids, deux mesures.

L'Argentine appuie particulièrement les efforts destinés à définir une politique commune à l'Amérique latine et aux Caraïbes, tant au sein de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) que de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), afin de promouvoir un nouveau traité pour l'interdiction complète des armes nucléaires. C'est pour cette raison que l'Argentine a accueilli en août 2013 la dernière Conférence générale de l'OPANAL ainsi qu'une réunion des hauts fonctionnaires de la CELAC. À ces occasions, la région s'est déclarée préoccupée par le refus du Gouvernement du Royaume-Uni de révéler si les sous-marins nucléaires déployés dans l'Atlantique Sud étaient équipés d'armes nucléaires, en particulier du fait de l'existence d'au moins un précédent dans lequel des armes nucléaires britanniques avaient été introduites dans la zone d'application du Traité de Tlatelolco – un acte qui était resté secret jusqu'à ce que les médias le découvrent et en fassent état.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que les efforts en matière de désarmement nucléaire doivent se poursuivre.

Dans cet esprit, nous avons participé au processus qui a débuté en mars 2013 à Oslo – et qui s'est poursuivi au Mexique cette année – afin de mettre en lumière les conséquences humanitaires dévastatrices qu'engendrent toutes les armes nucléaires, indépendamment de leurs détenteurs.

En tant que membre de la première zone exempte d'armes nucléaires établie dans une région densément peuplée, mon pays soutient la création et la consolidation d'autres zones exemptes d'armes nucléaires qui pourraient contribuer de manière significative à la paix et à la sécurité internationales en préservant certaines régions de l'usage ou de la menace des armes nucléaires.

L'Argentine réitère en particulier son appel à ces États qui ont formulé des déclarations interprétatives concernant les protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco afin qu'ils les retirent, conformément aux objectifs du Traité.

Pour conclure, j'aimerais me faire l'écho des paroles du Secrétaire général des Nations Unies en souhaitant que la session de cette année soit source d'inspiration, qu'elle soit placée sous le signe de la créativité et de l'action, et que nous prenions nos responsabilités face à la communauté internationale, comme les circonstances l'exigent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Monsieur Timerman de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'égard de la présidence. Permettez-moi à présent de suspendre brièvement la séance afin de raccompagner Monsieur Timerman.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance plénière reprend. J'ai maintenant le grand plaisir, en tant que représentant du pays à la présidence de la Conférence du désarmement, d'accueillir notre prochain invité de marque, Monsieur Benedetto Della Vedova, Secrétaire d'État aux affaires étrangères d'Italie. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter Monsieur Della Vedova à prendre la parole.

M. Della Vedova (Italie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à réaffirmer l'attachement de l'Italie aux travaux de la Conférence du désarmement et à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre accession à la présidence de cette assemblée. Près d'une décennie s'est écoulée depuis que l'Italie a assuré ce rôle pour la dernière fois. C'est pour moi un immense plaisir de m'adresser pour la première fois à cette Conférence, qui demeure la plus importante instance multilatérale de négociation sur le désarmement pour l'ensemble de la communauté internationale.

L'Italie attache une grande importance au désarmement au sens large et est pleinement attachée au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, composantes essentielles de sa politique étrangère. Nous sommes convaincus que le multilatéralisme et la coopération internationale sont des éléments essentiels pour aboutir à des résultats efficaces, concrets et durables dans ces domaines. Par conséquent, l'Italie continuera à s'engager activement au sein de toutes les instances multilatérales, y compris cette Conférence, les Nations Unies, l'Union européenne et le Groupe des Huit, ainsi que dans la négociation d'importants traités internationaux sur les armes classiques et sur les questions liées aux armes de destruction massive.

Comme nous le savons tous, les événements récents ont clairement montré l'importance de ces principes dans le contexte plus large du désarmement. Qu'il me soit permis d'en rappeler brièvement deux exemples. En ce qui concerne les armes classiques, l'année 2013 a marqué un tournant important avec l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies du Traité sur le commerce des armes et sa signature formelle en juin dernier. Loin d'être exclusivement axé sur le commerce des armes, une fois entré en vigueur, ce traité sera un instrument multilatéral contraignant capable de promouvoir le respect des droits de l'homme. Comme chacun le sait, il a introduit pour la première fois des critères contraignants en matière de prévention de la violence sexiste, intégrant ainsi la notion d'égalité des sexes et le concept de sécurité humaine dans le contexte plus large de la sécurité mondiale. Il reste beaucoup à faire, et l'entrée en vigueur de ce traité ne se fera pas du jour au lendemain. Cependant, la signature du Traité sur le commerce des armes est, sans aucun doute, une réussite multilatérale.

En ce qui concerne l'élimination des armes de destruction massive, l'usage massif d'agents chimiques dans des attaques criminelles en Syrie nous a rappelé les conséquences catastrophiques de toute utilisation d'armes de ce type. Depuis le début, l'Italie préconise une réponse multilatérale à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, afin d'éviter toute nouvelle effusion de sang ou autre événement meurtrier. Le programme de destruction des armes chimiques syriennes est l'opération multilatérale de désarmement la plus importante de la dernière décennie, et l'Italie contribue activement aux efforts de la mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en lui apportant un soutien logistique, financier et technique.

Dans ce contexte, comme le Secrétaire général des Nations Unies l'a mentionné à juste titre lors de sa déclaration devant cette assemblée, il convient de rappeler que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques a été négociée ici même, au sein de la Conférence du désarmement.

La Conférence et ses prédécesseurs ont réalisé des progrès impressionnants. D'autres accords multilatéraux importants en matière de désarmement et de maîtrise des armements, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes biologiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ont été négociés dans cette salle.

Cette assemblée a donc joué un rôle crucial dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, contribuant ainsi largement à rendre le monde plus sûr.

En réalité, les menaces et risques liés à la prolifération d'armes de destruction massive sont incalculables, et il est essentiel de redoubler d'efforts pour empêcher de nouveaux acteurs étatiques ou non étatiques d'y avoir accès. C'est pourquoi l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement n'est plus acceptable. L'Italie souscrit pleinement aux paroles que le Secrétaire général des Nations Unies a prononcées devant cette assemblée : « La Conférence du désarmement peut être le moteur de la construction d'un monde plus sûr et d'un avenir meilleur. C'est là sa véritable mission. ».

Cette Conférence devrait reprendre ses travaux sans plus tarder. L'adoption d'un programme de travail et le lancement d'un débat efficace sur des questions clés devraient être ses principales préoccupations. Pour cela, la flexibilité sera essentielle. Par conséquent, j'aimerais saluer le récent renouvellement du groupe de travail informel, qui constitue une avancée concrète.

Affronter les défis à venir nécessite une approche constructive et créative, et il est de notre devoir de restaurer la crédibilité de cette assemblée et le rôle central qu'elle joue dans la poursuite de négociations multilatérales sur les questions fondamentales à son ordre du jour : le désarmement nucléaire, l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, les garanties de sécurité négatives et l'espace extra-atmosphérique. Sur ce dernier point, l'Italie s'est pleinement engagée, aux côtés de l'Union européenne, à faire progresser les négociations sur l'adoption d'un code de conduite international pour les activités spatiales.

En ce qui concerne les questions nucléaires, les prochains mois seront d'une importance cruciale tant pour le désarmement que pour la non-prolifération. La troisième session du Comité préparatoire approche. Ce sera la dernière avant la Conférence d'examen du TNP de 2015. Dans le cadre de la Conférence du désarmement, le nouveau Groupe d'experts gouvernementaux entamera bientôt ses travaux en vue de relancer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires.

Sortir cette Conférence de l'ornière fournira l'élan nécessaire pour progresser sur les défis qui nous attendent. Il est donc primordial de mettre fin à cette impasse persistante afin d'éviter de mettre en péril la crédibilité de la Conférence, qui a toujours le potentiel d'être un acteur majeur des négociations sur le désarmement.

Il est indéniable que les États dotés d'armes nucléaires ont de grandes responsabilités en matière de désarmement nucléaire. Nous applaudissons la transparence accrue dont ils font preuve, ainsi que les efforts des États-Unis et de la Fédération de Russie pour appliquer le nouveau Traité START. Il s'agit là d'avancées significatives pour les mesures internationales de confiance et de transparence dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste le fondement essentiel sur lequel repose le désarmement nucléaire. Nous voulons réaffirmer notre volonté de créer les conditions d'un monde plus sûr, exempt d'armes nucléaires, en accord avec l'article VI du Traité. Certaines voix critiques affirment que le TNP n'est plus en mesure de faire relever de nouveaux défis. Nous voulons insister sur le fait que ce Traité n'est qu'un instrument au service d'une volonté politique. Nous devrions redoubler d'efforts pour faire des progrès en considérant que les trois piliers du Traité se renforcent mutuellement. Il est donc essentiel que nous participions de manière constructive et substantielle à tous les débats importants sur le désarmement nucléaire, en nous concentrant sur la prise de mesures pratiques et efficaces.

L'Italie soutient également pleinement l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui renforcerait le régime international de non-prolifération et contribuerait de manière significative à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'interdiction complète des essais nucléaires est d'une importance capitale. Le dernier essai nucléaire de la Corée du Nord a clairement démontré combien il est urgent que ce Traité entre en vigueur. Le nouveau Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a récemment mis sur pied un Groupe de personnalités éminentes afin d'aider les États membres à faciliter cette entrée en vigueur.

Dans le cadre de la Conférence du désarmement, les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles restent une priorité. Ce traité serait un instrument capable de promouvoir à la fois le désarmement et la non-prolifération nucléaire. En mai 2013, dans le prolongement de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale, l'Italie a soumis au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ses vues quant à un traité interdisant la production de matières fissiles. Ce communiqué abordait cinq questions : les définitions, la vérification, le combustible nucléaire, les usines de production et les stocks. Compte tenu de la nécessité d'une efficacité maximale dans l'application d'un tel traité, nous pensons que l'organe chargé de la vérification devrait être l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui possède déjà l'expérience opérationnelle, le personnel qualifié et les connaissances techniques nécessaires pour mener cette mission à bien.

La question des stocks reste la véritable pierre d'achoppement. Sans surprise, les opinions qui ont été exprimées jusqu'à présent devant la Conférence du désarmement divergeaient radicalement. Toutefois, dans ce domaine, rien n'est jamais tout noir ou tout blanc. Une réflexion approfondie devrait mener à de possibles compromis.

Ces derniers mois, quelques résultats concrets ont été obtenus sur des dossiers hautement prioritaires. La Syrie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques, et un accord sur le programme nucléaire iranien a été conclu ici, à Genève. Sur ce dernier point, permettez-moi de réaffirmer notre plein appui à l'Agence internationale de l'énergie atomique dans l'exécution de la tâche complexe consistant à vérifier la mise en œuvre du Plan d'action global conjoint.

Les négociations progressent également sur la question de la convocation d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Il est temps d'exploiter les progrès réalisés jusqu'à présent et de redoubler d'efforts pour entamer des négociations de fond et obtenir des résultats qui se renforcent mutuellement dans toutes les grandes instances de désarmement et de non-prolifération. L'Italie est pleinement résolue à soutenir le travail de cette assemblée. Elle ne ménagera pas ses efforts en ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Monsieur Della Vedova de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'intention de la présidence. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance afin de raccompagner Monsieur Della Vedova.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance plénière reprend. Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à notre invité de marque, Monsieur Dimitris Kourkoulas, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Grèce. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter Monsieur Kourkoulas à prendre la parole.

M. Kourkoulas (Grèce) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous souhaiter plein succès. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour souhaiter plein succès au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement récemment nommé, M. Michael Møller.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette Conférence, l'unique instance permanente de négociation sur le désarmement, qui a produit, depuis sa création, de nombreux traités multilatéraux importants qui ont guidé la communauté internationale sur la voie de la détente dans un contexte d'après-guerre froide. Aujourd'hui, la Conférence se trouve à la croisée des chemins, appelée à trouver le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve de longue date en relançant les négociations sur des questions essentielles telles qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui représente après tout la prochaine étape logique vers le désarmement nucléaire, tout en abordant d'autres questions urgentes dans le domaine du désarmement.

En ce qui concerne ce dernier point, il devient évident que la Conférence cesse d'être productive et constructive sur la question critique du désarmement et que, bien qu'elle ait été à l'origine de très nombreuses actions institutionnelles cruciales en matière de désarmement, d'importants faits nouveaux dans le domaine du désarmement trouvent un terrain favorable en dehors de cette enceinte, creusant ainsi le fossé entre la Conférence et le reste du mécanisme de désarmement. Pour être plus précis, l'adoption du Traité sur le commerce des armes, après huit années de négociations ardues, a en effet été une grande réussite qui sera complète une fois que le Traité entrera en vigueur. Parmi les évolutions importantes figurent également l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques et les progrès réalisés dans les pourparlers du groupe formé par la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis avec l'Iran au sujet du programme nucléaire de ce dernier.

Pourtant, au sein de la Conférence, les progrès ont été très lents. Selon nous, l'inertie actuelle de cette importante instance de négociation devrait profiter des importantes initiatives lancées par la Première Commission de l'Assemblée générale ces deux dernières années. La Grèce, comme le reste des États membres de l'Union européenne, appuie la résolution 67/53 sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. À cet égard, nous attendons avec intérêt le début des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux dans le courant de cette année, et nous espérons qu'il fera des recommandations concrètes à la Conférence.

Un autre événement important du programme de désarmement de cette année est la tenue de la troisième session du Comité préparatoire dans le cadre des préparatifs pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2015. Ces deux rencontres devraient servir de catalyseur pour la relance de débats fructueux et constructifs à la Conférence du désarmement.

Pour la Grèce, le TNP et ses trois piliers constituent l'un des principaux fondements de l'édifice de la sécurité mondiale ; nous attendons donc avec impatience la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action du TNP, en insistant particulièrement sur la nécessité de promouvoir la sûreté et la sécurité nucléaires. À ce propos, les incidents de Tchernobyl et, plus récemment, de Fukushima nous ont enseigné que la sûreté nucléaire est, par définition, un défi mondial. C'est pourquoi nous partageons tous la responsabilité commune de mettre la production d'énergie nucléaire aux quatre coins de la planète en conformité avec les normes internationales de sûreté les plus strictes.

Nous estimons également que le plan d'action du TNP est le cadre le mieux adapté pour traiter l'importante question des conséquences humanitaires des armes nucléaires, une question qui gagne du terrain, comme la récente conférence de Nayarit l'a confirmé à juste titre. En outre, dans le contexte du cycle d'examen du TNP, la Grèce soutient pleinement les efforts constants et inlassables déployés par le facilitateur afin de préparer le terrain en vue de la tenue, dès que possible, de la conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Permettez-moi maintenant d'aborder une question à laquelle la Grèce accorde une grande importance, étant donné que nous sommes l'observateur le plus ancien – depuis 1982 – à la Conférence du désarmement. Je fais référence à la question de l'élargissement prévu dans la règle 2 du Règlement intérieur de la Conférence, qui stipule que la composition de la Conférence sera examinée à intervalles réguliers. Nous estimons que l'exclusion d'un État Membre de l'ONU des discussions sur le désarmement n'est ni motivée ni justifiée, d'autant plus que l'Organisation des Nations Unies a un caractère universel. Dans un contexte où les défis mondiaux requièrent des solutions collectives dans le cadre de partenariats globaux, restreindre la participation aux négociations sur la question du désarmement à 65 pays seulement est rien moins qu'anachronique. Il est tout aussi dépassé de tenir l'élargissement en otage de questions bilatérales qui n'ont absolument aucun rapport avec le thème de la Conférence. À cet égard, nous réitérons notre appel aux membres de la Conférence pour qu'ils désignent un coordonnateur spécial pour l'élargissement, sans préjudice du résultat final.

En conclusion, compte tenu des nombreux défis que le monde doit relever aujourd'hui dans le domaine de la sécurité mondiale, nous pensons que la Conférence du désarmement ne peut pas se permettre de rester constamment paralysée et qu'elle devrait enfin entamer ses travaux de fond par l'adoption d'un programme de travail.

La Grèce est prête, en tant que membre de la communauté internationale responsable et engagé dans tous les principaux mécanismes de désarmement, à apporter sa contribution, dans la mesure de ses responsabilités, afin de mettre fin au blocage de la Conférence et de faire progresser les négociations multilatérales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Monsieur Kourkoulas de son intervention et de ses paroles aimables à l'égard de la présidence. Permettez-moi maintenant de suspendre la séance afin de raccompagner Monsieur Kourkoulas.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance plénière reprend. Je vois que nous avons des orateurs sur la liste, cependant, le secrétariat me dit que nous sommes maintenant confrontés au choix de poursuivre cet après-midi le plus tôt possible ou de reprendre maintenant sans interprètes, car nous ne disposons pas de services techniques. Souhaitez-vous poursuivre la séance sans interprétation ? Ou pouvons-nous reprendre la séance à 15 heures ou 15 h 30 cet après-midi ? voire demain matin ?

(L'orateur poursuit en français.)

Je donne la parole au représentant de la France.

M. Simon-Michel (France) : Monsieur le Président, vous nous confrontez à un dilemme difficile, mais, comme vous le savez, la France a une position de principe général sur ces questions, qui ne souffre pas d'exception. Donc, nous ne pouvons accepter que la Conférence travaille dans une configuration qui serait contraire au régime linguistique de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président : Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient prendre la parole sur ce point-là ? Pour ma part, j'ai pris bonne note de ce qu'a dit le représentant de la France.

Le représentant de l'Ukraine souhaiterait faire une déclaration. Je vois que d'autres représentants ont demandé la parole. Je voulais vous proposer d'entendre le représentant de l'Ukraine et, bien évidemment, nous poursuivrons les débats cet après-midi.

Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, étant donné que la délégation algérienne s'intéresse à toutes les déclarations faites par les délégations qui demandent la parole, nous tenons à appuyer le point de vue exprimé par l'Ambassadeur de France au sujet de la nécessité d'une interprétation dans toutes les langues officielles de l'ONU pendant le reste des débats.

Le Président : Je vous remercie. Sur la base et à la lumière des interventions qui viennent d'être faites, mon intention est de convoquer la réunion cet après-midi à 15 heures. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 20.